



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2026**

Convoqué le 21 janvier 2026, le Conseil Municipal s'est réuni le 28 janvier 2026 à 20h00 en Mairie – salle des réunions – sous la présidence de Madame Isabelle WENGER, Maire de Kaltenhouse.

Membres présents : Mme Isabelle WENGER, Mme Dominique CHER, M. Patrice BUSCH, Mme Delphine ENGEL, M. Lionel MARTZ, Mme Michèle VIVIER-RITZ, Mme Marie-Anne KLIPFEL, Mme Camille SCHNEIDER, M. Joseph BARBIER, M. Jacques CARLEN, M. Raphaël BALTZLI, M. Aimé WEIBEL

Membres absents : M. Franck HEIT (qui donne procuration à Mme Isabelle WENGER), Mme Céline LANG (qui donne procuration à Mme Marie-Anne KLIPFEL), M. Guillaume BALD (qui donne procuration à M. Lionel MARTZ), Mme Anne FISCHER, Mme Dorothee SOULARD, M. Jean-Marc HEILMANN

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

—oOo—

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance, est proposée la candidature de Mme Delphine ENGEL, 4^{ème}adjoint.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

DESIGNE Mme Delphine ENGEL, 4^{ème} adjoint, comme secrétaire de séance.

—oOo—

2. Approbation du procès-verbal du 1^{er} décembre 2025

Madame le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 1^{er} décembre 2025.

—oOo—

4. Avenant- Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin

Madame le Maire présente l'avenant n°1 à la convention de transfert du service d'incendie et de secours de la commune de Kaltenhouse vers le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin, communiqué par le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin.

Il est fait état du regroupement qui a eu lieu à compter du 1er juillet 2025 concernant la section de sapeurs-pompiers de Kaltenhouse au siège de l'unité territoriale de Bischwiller, qui constitueront désormais la section « Bischwiller ». En outre, est restitué à la commune de Kaltenhouse le dépôt d'incendie sis rue Principale à Kaltenhouse, qui était mis à la disposition du SIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame le Maire à signer ledit document.

—oOo—

5. Club-house de foot – plan de financement

Dans le cadre des travaux du club-house de foot et de ses vestiaires, la commune a déposé une demande de subvention au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et de la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :



DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	Montant HT
		AIDES PUBLIQUES :	
		– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)	300 000,00 €
		– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	300 000,00 €
		Autres (CEA 50 000 € et Ligue football 15 000 €)	65 000,00 €
TRAVAUX BATIMENTS	1 619 545,72 €		
VETURE EN BRIQUE	10 450,00 €		
PARQUET MASSIF SALLE CLUB-HOUSE	6 307,00 €		
FILTRATION DES FUMÉES	10 000,00 €		
DEMOLITION AUVENT	5 000,00 €		
GRADINS	7 093,40 €		
CONSTRUCTION PARKING	124 204,60 €		
CAPTAGE ARROSSAGE	63 725,00 €	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	665 000,00 €
MAIN COURANTE GRADINS	3 060,00 €	Autofinancement	
PANNEAUX SOLAIRES	48 000,00 €	Fonds propres	
BARREAUDAGE NORD	2 908,08 €	Emprunts	1 235 293,80 €
		SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	1 235 293,80 €
TOTAL DÉPENSES	1 900 293,80 €	TOTAL RESSOURCES	1 900 293,80 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ADOpte les modalités de financement,
APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document y relatif.

--oOo--

6. Demande de subvention – Pétanque club

A la suite de la délibération du 30 novembre 2016, il avait été décidé de mettre des compteurs électriques au nom des associations et de verser une subvention suivant les factures. Il avait également été décidé que le plafond de subvention pour le Pétanque club est de 2 000 €.

Madame le Maire soumet une demande de subvention qui a été déposée pour un montant s'élevant à 4 260,29 €. Ce montant correspond aux factures d'électricité qui ont été transmises à la mairie.

VU la délibération du 30 novembre 2016 et vu le plafond de subvention de 2 000 € décidé lors de cette délibération.

Le Conseil Municipal,

ALLOUE une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association de Pétanque,
AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement de cette participation.

--oOo--

7. Demande de subvention – USKM

A la suite de la délibération du 30 novembre 2016, il avait été décidé d'allouer une participation financière communale à la licence de 5 € pour les licenciés de moins de 18 ans pour les associations sportives et scolaires.

Madame le Maire soumet une demande de subvention qui a été déposée pour l'année 2026 pour un montant s'élevant à 480,00 €.

Les enfants licenciés pour l'US Kaltenhouse-Marienthal pour la saison 2025 était de 192 joueurs de moins de 18 ans, dont 96 enfants licenciés pour la commune de Kaltenhouse.

VU la délibération du 30/11/2016 et vu le montant décidé de 5 €,



Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ALLOUE une subvention d'un montant de 480,00 € à l'USKM.

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement de cette participation.

Fin de séance 21h00